



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### I. - CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Toute commande implique l'adhésion sans réserves aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le Vendeur. Toute condition contraire opposée par l'Acheteur sera donc, à défaut d'acceptation écrite, inopposable au Vendeur, quel que soit le moment ou elle aura pu être portée à sa connaissance.

### II. - REFERENCEMENT DE NOUVEAU CLIENT

Pour toute première commande d'un nouveau client, une fiche d'ouverture de compte client sera fournie par la société CLAS EQUIPEMENTS, et devra être jointe à la commande. Une demande de garantie sera effectuée auprès d'EULER-SFAC et la société CLAS EQUIPEMENTS se réserve, en cas de refus de couverture, de ne pas accepter la commande.

### III. - COMMANDE

Toute commande, pour être prise en compte, doit être passée par écrit (courrier, mail ou fax) au siège social, 120 rue Sébastien Charléty ZI du Pré Renaud 73490 LA RAVOIRE. Il n'est pas délivré d'accusé réception de commande. La société CLAS EQUIPEMENTS se réserve de ne pas accepter de commande en cas de résiliation par EULER-SFAC de sa garantie à l'encontre d'un Acheteur. De même, la totalité de l'encours deviendra immédiatement exigible.

Toute commande peut être modifiée ou annulée par l'Acheteur ou modifiée dans son contenu par écrit jusqu'à l'expédition des produits, laquelle intervient comme indiqué à l'article IV. Livraison. A défaut, toute commande est réputée ferme et définitive. Toute commande spéciale, à savoir toute commande de produits hors catalogue ou de produits nécessitant un montage en magasin, ou pour des quantités inhabituelles, ou dont le coût unitaire du produit est supérieur ou égal à 1 000 euros HT, ne pourra plus être annulée après la fin du jour suivant celui de la commande.

### III. - LIVRAISON

Pour toute commande portant sur du matériel disponible en stock et passée avant 16 heures, l'expédition sera effectuée le jour même et la livraison interviendra de 48 à 72 heures après la commande. Dans les autres cas, la société CLAS EQUIPEMENTS indiquera à l'Acheteur le délai de livraison.

La livraison des produits pourra avoir lieu :

- soit par enlèvement des produits par l'Acheteur au siège social de la société CLAS EQUIPEMENTS,
- soit par enlèvement des produits par un transporteur mandaté à cet effet par l'Acheteur,

- soit par expédition des produits par la société CLAS EQUIPEMENTS, au siège social de l'Acheteur, tel qu'indiqué dans le bon de commande. L'expédition est effectuée franco de port pour toute commande supérieure au montant stipulé en dernière page du catalogue de présentation des produits de la société en vigueur. En deçà de ce montant, il sera fait application d'une grille tarifaire de transport, consultable sur le site internet de la Société CLAS EQUIPEMENTS ; les tarifs y figurant étant régulièrement réactualisés en fonction de la variation des coûts du transporteur.

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et sans garantie. Le dépassement de ces délais ne peut donner lieu à aucune retenue ou indemnité. Les délais indiqués sont en outre de plein droit suspendus par tout événement indépendant du contrôle du Vendeur et ayant pour conséquence de retarder la livraison.

Les frais et les risques liés à l'opération de livraison des produits sont à la charge exclusive du Vendeur dans le seul cas où l'expédition est commandée par le Vendeur (3ème cas de livraison ci-dessus). A compter de la livraison, les risques des produits sont transférés à l'Acheteur. En toute hypothèse, la livraison dans le délai ne peut intervenir que si l'Acheteur est à jour de toutes ses obligations à l'égard du Vendeur.

### IV. - RECEPTION DES PRODUITS

L'Acheteur doit vérifier à la réception la conformité des produits livrés aux produits commandés et l'absence de vice apparent. Si aucune réclamation ni réserve n'est formulée à ce titre par l'Acheteur dans les deux jours ouvrés suivant la réception des produits, ceux-ci ne pourront plus être ni repris ni échangés, en application des dispositions de l'article 1642 du Code civil. En cas de vice apparent ou de non conformité des produits livrés aux produits commandés relevés par l'Acheteur au jour de la réception, le Vendeur s'oblige au remplacement des produits livrés par des produits neufs et identiques à la commande. Dans cette hypothèse, les frais occasionnés par la reprise et la livraison des nouveaux produits sont à la charge exclusive du Vendeur.

### V. - PRIX

1 - Prix - Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, les prix des produits vendus sont ceux figurant dans le catalogue des prix en vigueur au jour de la commande. Ces prix sont, à cette date, fermes et définitifs. Ils sont exprimés en monnaie légale et stipulés hors taxes, frais de livraison éventuellement en sus.

2 - Modalités de paiement - Sauf autres modalités prévues expressément par les conditions particulières, le prix de vente est payable :

- soit au comptant, à savoir réception d'un chèque ou d'un virement dans un délai de huit jours à compter de l'émission de la facture, sous déduction d'un escompte de caisse si prévu aux conditions particulières, à calculer par l'Acheteur sur le montant hors taxes, sous la forme d'un avoir interne à l'Acheteur. A défaut de déduction par l'Acheteur au moment du paiement, l'escompte obtenu sera caduc,
- soit à 30 jours de l'émission de la facture, nets et sans escompte par LCR.

A défaut de paiement à l'échéance, des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande seront appliquées à compter du premier jour de retard.

En cas de commandes transmises par l'intermédiaire d'un Groupement, celui-ci se porte du croire (garant) de leur paiement par son adhérent au profit duquel la commande a été passée, selon les conditions particulières conclues avec le Groupement.

En aucun cas, les paiements qui sont dus au Vendeur ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation sans accord écrit de la part du Vendeur. Tout paiement qui est fait au Vendeur s'impute sur les sommes dues quelle que soit la cause, en commençant par celles dont l'exigibilité est la plus ancienne.

Indépendamment du versement des pénalités de retard, à défaut de tout paiement du prix à son échéance, le Vendeur pourra de plein droit résoudre la vente, 8 jours après une mise en demeure restée sans effet, sans préjudice de tous dommages-intérêts susceptibles d'être demandés par le Vendeur.

3 - Facturation - Le Vendeur établira, dès réception de la commande, une facture en double exemplaire. Pour les Acheteurs en compte, une facture récapitulative sera adressée chaque fin de mois. La facture mentionnera les indications visées à l'article L. 441-3 du Code de commerce.

### VI. - RESERVE DE PROPRIETE

Les produits sont vendus sous réserve de propriété. Le Vendeur conserve la propriété des produits jusqu'au paiement complet et effectif du prix par l'Acheteur. En cas de défaut de paiement à son échéance, le Vendeur pourra revendiquer les produits et résoudre la vente, comme précisé ci-dessus. Les chèques et lettres de change ne sont considérés comme libératoires qu'à compter de leur paiement effectif. Jusqu'à cette date, la clause réserve de propriété conserve son plein droit. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert, dès livraison, des risques des produits vendus.

### VII. - GARANTIE

1 - Garantie légale : Les produits vendus sont couverts par la garantie légale des vices cachés, au sens de l'article 1641 du Code civil qui dispose : "Le Vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'Acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus".

2 - Garantie conventionnelle : à l'exception du matériel offert, gamme outillage à main pneumatique, outillage comprenant des composants électriques (notamment baladeuse) ou électroniques et de bien d'une valeur unitaire d'achat supérieure ou égale à 1 000 euros HT, les produits vendus sont également couverts par une garantie de deux ans à compter de la date de livraison. Une demande de mise en œuvre de cette garantie doit être adressée par l'Acheteur au Vendeur, suivant une procédure fournie par le Vendeur sur simple demande. Le ou les produits seront retournés à CLAS EQUIPEMENTS, aux frais de l'Acheteur. En cas d'application de la garantie, les produits seront soit réparés, soit remplacés et retournés à l'Acheteur aux frais du Vendeur, lequel remboursera également à l'Acheteur les frais de retour. En l'absence de défaut, les produits seront retournés à l'Acheteur à ses frais. Toute réparation est garantie 6 mois pièces & main d'œuvre, cette garantie s'applique uniquement sur les éléments changés lors de l'intervention à l'exception des pièces de consommation courante et d'usure.

3 - Exclusions : La garantie ne couvre pas les pièces de consommation courante et d'usure, les défauts d'une part occasionnés du fait d'une utilisation, tant de la part de l'Acheteur que de l'éventuel client final, anormale ou fautive ou d'autre part résultant d'une cause étrangère aux qualités intrinsèques des produits. Il est en outre précisé en tant que de besoin que le Vendeur n'assume pas la maintenance, ni l'entretien des produits vendus. En tout état de cause, le Vendeur ne peut être tenu pour responsable des dommages de toute nature, tant matériels qu'immatériels ou corporels, qui pourraient résulter de la mauvaise utilisation des produits commercialisés, ou des modifications de ces produits ayant pu intervenir ultérieurement. La responsabilité du Vendeur ne pourra en aucun cas excéder le montant du prix définitivement encaissé par ce dernier auprès de l'Acheteur au titre de la commande.

### VIII. - DIVERS

1. Tout événement affectant, pour quelque cause que ce soit, l'existence d'une stipulation contractuelle, notamment suppression, impossibilité d'exécution ou invalidation par décision de justice, séparable des autres dispositions des présentes, ne porte pas atteinte au caractère obligatoire de l'exécution par les parties des autres stipulations des présentes conditions générales.

2. Dans l'éventualité où l'une quelconque des parties n'appliquerait pas ou ne réclamerait pas l'application par l'autre partie de l'une quelconque des dispositions des présentes, cette attitude ne pourrait être interprétée comme une renonciation à cette application, et ne porterait pas atteinte aux droits respectifs des parties.

3. L'Acheteur s'engage à informer, par écrit ou email, le Vendeur de tout changement concernant sa situation, notamment en cas de changement d'adresse, d'email et de ses références bancaires. A défaut, ces changements sont inopposables au Vendeur.

### IX. - JURIDICTION COMPETENTE

Les commandes passées par l'Acheteur sont soumises à la loi française.

En cas de litige et après une tentative de recherche d'une solution amiable, compétence expresse est attribuée au Tribunal de Commerce de CHAMBERY lorsque le Client est un commerçant, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires, en référé ou sur requête.